



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

#### **PDH- Proposition de conventions de partenariat à conclure pour la mise en œuvre des programmes d'intérêt Général Rénov'Habitat 67 et Adapt'Logis 67**

#### **Rapport n° CP/2016/224**

#### **Service gestionnaire :**

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

#### Résumé :

Le présent rapport propose l'adoption de deux conventions de partenariat à intervenir avec l'Etat, l'ANAH et Procivis Alsace :

- la première concerne le PIG (programme d'intérêt général) Rénov'Habitat 67 en faveur de l'amélioration de l'habitat privé
- la seconde concerne le PIG Adapt'logis 67 en faveur de l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et/ou du handicap.

La politique départementale d'amélioration de l'habitat privé menée depuis avril 2009 reposait essentiellement sur les programmes d'intérêt général (PIG) « Rénov'Habitat 67 » et « Adapt'Logis 67 ». Ces programmes, initiés en collaboration avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) prennent fin respectivement en mars et avril 2016.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le Conseil Départemental a décidé du renouvellement de ces deux programmes pour la période 2016-2020 en identifiant des axes de progrès :

- mieux coordonner les 2 programmes entre eux afin que les ménages aient la possibilité d'envisager leur projet de manière globale, comme recommandé par les instructions 2014 et 2015 de l'ANAH,
- améliorer la qualité de la prise en charge de l'usager : échange lors des permanences et visite sur place,
- accompagner l'usager pour la constitution de son dossier administratif et technique,
- encourager la synergie entre les acteurs locaux pour inciter une dynamique territoriale de la politique de l'habitat privé.

Il a également décidé de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir pour la mise en œuvre de ces programmes. En effet, chaque programme d'amélioration de l'habitat se matérialise par une convention conclue entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

A ce titre, le projet de convention de mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 proposé en annexe prévoit les modalités de mise en œuvre du programme pour atteindre les objectifs en termes de rénovation énergétique des logements du parc privé ainsi qu'en termes de traitement des logements indignes et dégradés. Le PIG Rénov'Habitat 67 s'appuie sur les partenariats établis au titre des protocoles d'accord pour la mise en œuvre du Fonds d'aide à la Rénovation Thermique (FART) avec la CAF, la MSA, la CARSAT, l'ADIL et les fournisseurs d'énergie.

Pour rappel, ce PIG est organisé en 4 territoires selon le découpage suivant :

- SCoTs d'Alsace du Nord, de la Bande Rhénane Nord et du SCOTERS Nord (Communautés de communes de la Région de Brumath et Basse Zorn)
- SCoTs d'Alsace Bossue et de Saverne, et SCOTERS Ouest (Communautés de communes du Pays de la Zorn, du Kochersberg, des Châteaux (jusqu'à son adhésion à l'Eurométropole de Strasbourg) et Porte du Vignoble))
- SCoTs de la Bruche (hors commune de Barembach, La Broque, Schirmeck et Rothau) et Piémont des Vosges
- SCoT Sélestat (hors commune de Sélestat) et SCOTERS Sud

Chaque territoire pourra décliner des actions spécifiques selon la motivation des collectivités locales à qui il sera proposé de contractualiser avec le Département pour engager des actions conjointes.

Le PIG Rénov'Habitat 67 prévoit ainsi la réhabilitation 1 815 logements, dont 1 590 occupés par des propriétaires occupants et 225 réhabilités par des bailleurs privés sur la période 2016-2020. Des enveloppes financières sont projetées : 15,5 M€ pour l'ANAH et 4,348 M € pour le Département. L'Etat s'engage sur le programme « Habiter Mieux » à hauteur de 1,899 M€ pour la période 2016-2017.

Procivis Alsace interviendra au titre de ses missions sociales pour accompagner le financement des projets des propriétaires occupants par l'avance des subventions de l'ANAH et du Département et, le cas échéant, par des prêts à 0%.

De même, le projet de convention de mise en œuvre du PIG Adapt'Logis 67 proposé en annexe prévoit les modalités de mise en œuvre du programme pour atteindre les objectifs en termes d'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Le projet de convention prévoit notamment les actions de communication à mettre en œuvre par le Département et la Maison départementale de l'autonomie. Les opérateurs du PIG Rénov'Habitat 67 constitueront un point d'entrée supplémentaire pour la formalisation du dossier administratif au titre du PIG Adapt'Logis 67. Le projet de convention prévoit également la mobilisation des partenaires sociaux et professionnels intervenant sur le maintien à domicile et l'engagement d'une réflexion sur l'amélioration de la sortie d'hospitalisation.

Le PIG Adapt'Logis 67 prévoit ainsi l'adaptation de 720 logements sur la période 2016-2020. Des enveloppes financières sont projetées : 2,7 M€ pour l'ANAH et 825 000 € pour le Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes des conventions de partenariat pour la mise en œuvre des programmes d'intérêt général Rénov'Habitat 67 et Adapt'Logis 67 à conclure avec l'Etat, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et Procivis Alsace. Ces projets de conventions sont annexés à la présente délibération.*

*Elle autorise par ailleurs son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY'.

Frédéric BIERRY